

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00446

**LEADER - DEMANDE DE SUBVENTION DU PARC DU PILAT POUR
L'INTEGRATION ET LA PRESERVATION DES PRAIRIES PERMANENTES DANS
LES SYSTEMES D'ELEVAGE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 56

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

RECU EN PREFECTURE

Le 07 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181115-D2018004461-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181128

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

LEADER - DEMANDE DE SUBVENTION DU PARC DU PILAT POUR L'INTEGRATION ET LA PRESERVATION DES PRAIRIES PERMANENTES DANS LES SYSTEMES D'ELEVAGE

1. Contexte :

Le 06 février 2015, la candidature soumise par le Parc Naturel Régional du Pilat pour l'obtention du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) pour la période 2015-2020 a été retenue. Le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat a pour stratégie le développement économique local en s'appuyant notamment sur les complémentarités des espaces ruraux et urbains. Pour ce faire, le territoire est doté d'une enveloppe de 2,1 M€ du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour accompagner des projets exemplaires publics ou privés.

Par délibération du 16 octobre 2014, Saint-Etienne Métropole s'est associée à cette démarche qui permet à 16 communes de notre territoire d'obtenir une aide pour la mise en œuvre d'actions en faveur du développement rural.

Les 16 communes concernées sont :

- 8 communes du territoire du Parc sur le secteur Gier (Châteauneuf, Doizieux, Farnay, La Valla-en-Gier, La Terrasse/Dorlay, Pavezin, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Paul-en-Jarez) et Rochetaillée ;
- 8 villes-portes limitrophes du Parc (Firminy, La Grand-Croix, la Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, L'Horme, Lorette, Rive-de-Gier, Saint-Chamond).

Dans ce cadre, Saint-Etienne Métropole s'est engagée à participer techniquement et financièrement au programme d'actions issu de cette démarche. La participation financière de Saint-Etienne Métropole est de 30 000 € par an sur 6 ans de mi-2016 à mi-2022 (18 000 € en fonctionnement et 12 000 € en investissement).

Aujourd'hui, le PNR du Pilat sollicite une participation financière de Saint-Etienne Métropole sur une opération qui sera engagée début 2019 : l'intégration et la préservation des prairies permanentes dans les systèmes d'élevage du Pilat.

2. Description de l'action :

Les prairies permanentes (prairies fleuries, prairies humides, zones pastorales..) occupent 60 % de la Surface Agricole Utile du Pilat soit environ 17 000 ha.

Elles ont deux grands intérêts :

- agricole : elles représentent une ressource fourragère importante voire essentielle pour les élevages du Pilat ;

- écologique : ce sont des milieux naturels aux multiples intérêts environnementaux (paysage, floristique, biodiversité, protection des sols...) dépendants des pratiques agricoles en place.

Or, depuis une trentaine d'années, 26 % des prairies permanentes ont disparu (boisement, enrichissement, urbanisation, changements de pratiques) ce qui fragilise l'équilibre agropastoral du Pilat.

C'est pourquoi, le Parc du Pilat a engagé des actions de préservation en lien avec les agriculteurs. Sur l'année 2019, il s'agira de mettre en place 3 types d'actions :

- des animations collectives d'éleveurs et de techniciens pour les sensibiliser aux enjeux de la préservation des prairies permanentes (au minimum 7 sessions collectives et 50 exploitations concernées) ;
- des conseils individuels notamment à destination des exploitations en cours d'installation (9 exploitations concernées dont 3 en création) ;
- des opérations de sensibilisation auprès d'autres agriculteurs et des habitants.

Les objectifs de cette opération sont de :

- conforter une activité agricole autonome en fourrage ;
- multiplier les pratiques agropastorales préservant les intérêts écologiques et notamment floristique des prairies permanentes ;
- capitaliser sur les outils et pratiques de préservation et sensibiliser les agriculteurs et les habitants.

Le lien avec le PAEC de Saint-Etienne Métropole :

Cette action vient compléter le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de l'Agglomération stéphanoise et des Gorges de la Loire, porté par Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL). Dans le cadre de ce projet pluriannuel (2016-2021), de nombreuses actions sont proposées aux agriculteurs du territoire afin de faire évoluer leurs pratiques pour mieux s'adapter aux changements climatiques et aux demandes sociétales et environnementales. A titre d'exemple, Saint-Etienne Métropole et le SMAGL organisent plusieurs actions en 2018 sur le sujet, conjointement avec le PNR Pilat le plus souvent : un concours Prairies Fleuries en mai dernier et des formations « Gestion pastorale » et « Agroforesterie » en octobre/novembre 2018.

3. La demande de subvention :

Le PNR du Pilat sollicite une participation financière de Saint-Etienne Métropole sur cette opération « intégration et préservation des prairies permanentes dans les systèmes d'élevage du Pilat ». La demande de subvention porte sur :

- la prestation extérieure pour l'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs et des techniciens ;
- l'édition d'outils de communication.

Plus de 50 % des agriculteurs ciblés se situent sur le territoire de Saint-Etienne Métropole et l'ensemble des sessions collectives auront lieu sur la Métropole.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 47 000 € TTC et le PNR du Pilat sollicite Saint-Etienne Métropole pour un montant de 4 700 € (10 %). Le FEADER interviendrait également à hauteur de 32 900 € et le Conseil départemental de la Loire à hauteur de 4 700 €. Le reste sera à la charge du PNR du Pilat.

Cette opération aurait une durée de 13 mois de janvier 2019 à février 2020.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 4 700 € maximum au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Pilat pour l'opération « l'intégration et la préservation des prairies permanentes dans les systèmes d'élevage du Pilat » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention dont un exemplaire est joint au présent dossier ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Agriculture – chapitre 65 – destination PSADER de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU